



Management en Ressources Humaines

BLOC 2 : Organiser les relations sociales et les conditions de travail, dans une démarche RSE

Bac + 5 reconnu par l'Etat – Niveau 7 - Code RNCP : 35756

1. Prévention des risques psychosociaux :

- C1** : Être capable d'identifier les responsabilités et maîtriser les contraintes légales et réglementaires
- C2** Être capable de diagnostiquer les facteurs de risques psychosociaux
- C3** : Être capable d'évaluer les risques psychosociaux et la charge de travail
- C4** : Être capable de minimiser les risques psychosociaux
- C5** : Être capable d'élaborer et mettre en œuvre une politique de prévention des risques psychosociaux

2. Santé, pénibilité et qualité de vie au travail :

- C1** Être capable de maîtriser les contraintes légales et réglementaires sur la pénibilité et la QV(CT)
- C2** : Être capable de diagnostiquer, minimiser et évaluer la pénibilité
- C3** : Être capable de mener une analyse ergonomique (approche simplifiée) dans le cadre de la pénibilité au travail
- C4** : Être capable de développer la conscience individuelle et collective de la QV(CT) et du bien être au travail
- C5** : Être capable de conduire et d'animer une démarche intégrer QV(CT) et pénibilité

3. Management des relations sociales :

- C1** : Etablir un diagnostic de climat social
- C2** : Construire un système de pilotage du dialogue social
- C3** : Animer le dialogue social au quotidien avec toutes les parties prenantes, encadrants, direction, salariés...
- C4** : Négocier avec les partenaires sociaux
- C5** : Gérer les conflits et les crises

PREREQUIS:

- Niveau Bac +3
- Niveau BAC +2 et 5 années d'expérience professionnelle

PROFIL:

- Etre positif
- Communicant
- Attentif aux autres
- Ecouter, conseiller
- Avoir un bon sens de l'organisation

PUBLIC:

- Demandeur d'emploi
- Salarié
- Personne en reconversion
- Personne en situation de handicap (adaptation de la formation possible)

NOTRE METHODE:

- Les cours sont dispensés en face à face, en alternant des apports théoriques et des expériences pratiques

L'équipe pédagogique est constituée principalement de professionnels de secteur

Modalité d'évaluation :

Chaque bloc de compétences se valide de manière indépendante.

Deux cas de figure :

1. Validation des compétences par l'expérience
2. Validation des compétences par mise en situation professionnelle

Validation totale ou partielle :

La validation d'un bloc de compétences suppose l'acquisition de chaque compétence qui le constitue.

En cas de validation partielle, le candidat sera évalué lors d'un prochain jury sur le ou les module(s) non validé(s) uniquement. En cas d'échec à un CCP mais acquisition d'au moins un module, le candidat pourra conserver le bénéfice des résultats obtenus à chaque module acquis pendant 5 ans. Il ne pourra cependant bénéficier des résultats obtenus pour la validation de la certification tant que le CCP ne sera pas validé dans son intégralité.

Si l'ensemble des blocs de compétences est validé, la validation du titre par la formation est subordonnée à la présentation écrite et orale d'un mémoire réalisé autour d'une thématique globale, choisie par le candidat et en lien avec le secteur d'activité de la spécialité choisie.

4. *Législation des relations sociales :*

- C1 :** Différencier les systèmes de protection sociale et communiquer avec les acteurs de la protection sociale
- C2 :** Gérer la situation d'un salarié bénéficiant d'une protection sociale particulière
- C3 :** Organiser les élections de la représentation élue du personnel et travailler avec celle-ci
- C4 :** Communiquer et travailler avec les syndicats
- C5 :** Appliquer, interpréter, conclure un accord collectif / une convention collective avec les partenaires sociaux

6. *Politique de communication interne :*

- C1 :** Définir les différentes cibles, les objectifs de communication interne spécifiques à la problématique de l'entreprise
- C2 :** Elaborer un plan de communication interne cohérent, notamment en termes de messages et de moyens, en fonction du budget, des objectifs et des cibles
- C3 :** Organiser et gérer le déploiement de sa communication interne

5. *Conseil en droit social :*

- C1 :** Appréhender les enjeux sociaux collectifs d'une entreprise
- C2 :** Accompagner une entreprise face à ses enjeux sociaux collectifs
- C3 :** Savoir interpréter / analyser un arrêt de la cours de cassation

